
Rapport du Président

Proposition de prêt

Burkina Faso

Programme de renforcement de la résilience des petits producteurs

Numéro du projet: 2000003918

Cote du document: EB 2023/139/R.5

Point de l'ordre du jour: 3 a) i) d) i)

Date: 17 août 2023

Distribution: Publique

Original: Français

POUR: APPROBATION

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 59.

Questions techniques:

Bernard Hien
Directeur régional
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: b.hien@ifad.org

Ann Turinayo
Directrice de pays
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: a.turinayo@ifad.org

Table des matières

Carte de la zone du programme	ii
Résumé du financement	iii
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements à retenir	2
II. Description du programme	2
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	2
B. Composantes, résultats et activités	3
C. Théorie du changement	4
D. Alignement, appropriation et partenariats	4
E. Coût, avantages et financement	5
III. Gestion des risques	9
A. Risques et mesures d'atténuation	9
B. Catégorie environnementale et sociale	10
C. Classement au regard des risques climatiques	10
D. Soutenabilité de la dette	10
IV. Exécution	11
A. Cadre organisationnel	11
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	12
C. Plans d'exécution	12
V. Instruments et pouvoirs juridiques	13
VI. Recommandation	13

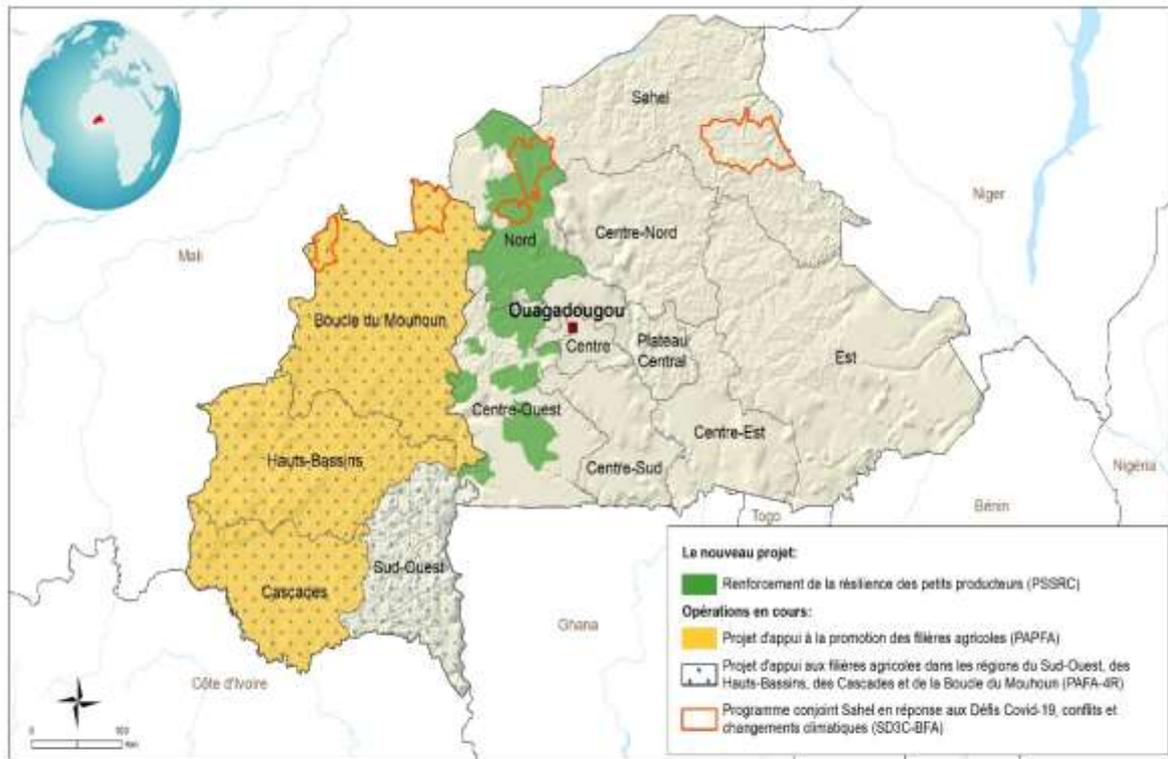
Appendices

I. Accord de financement négocié (le document sera mis à disposition avant la session)
II. Cadre logique
III. Matrice intégrée des risques du programme
IV. Plan d'activités de démarrage

Équipe d'exécution du programme

Directeur régional:	Bernard Hien
Directrice de pays:	Ann Turinayo
Responsable technique:	Mathilde Iweins
Responsable des finances:	Neloum Koumtingue
Spécialiste climat et environnement:	Maam Suwadu Sakho Jimbira
Juriste:	Aspasia Tsekeri

Carte de la zone du programme



Les appellations employées et la présentation des données n'expriment aucune position particulière du FIDA quant au tracé des frontières ou limites ni aux autorités concernées.

FIDA Carte établie par le FIDA | 25-05-2023

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	Burkina Faso
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et des ressources animales et halieutiques
Coût total du programme:	106,4 millions d'EUR (équivalant approximativement à 116,19 millions d'USD)
Montant du premier prêt du FIDA:	46,16 millions d'EUR (équivalant approximativement à 50,15 millions d'USD)
Conditions du premier prêt du FIDA:	Conditions particulièrement concessionnelles, au titre du Système d'allocation fondé sur la performance
Montant du deuxième prêt du FIDA:	9,20 millions d'EUR (équivalant approximativement à 10,00 millions d'USD)
Conditions du deuxième prêt du FIDA:	Conditions ordinaires, au titre du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE)
Cofinanceurs:	Fonds de l'OPEP pour le développement international (Fonds de l'OPEP), Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+)
Montant du cofinancement:	Fonds de l'OPEP: 25 millions d'USD FEM: 10 millions d'USD ASAP+: 7 millions d'USD
Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:	13,45 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	1,5 million d'USD
Montant du financement climatique apporté par le FIDA:	45,628 millions d'USD (dont 37,965 millions d'USD de financement de l'adaptation et 7,663 millions d'USD de financement de l'atténuation)

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. Le Burkina Faso, pays du Sahel à faible revenu, est vulnérable aux changements climatiques et dispose de ressources naturelles limitées. Son économie et son développement reposent sur l'agriculture, qui représente 25% du produit intérieur brut (PIB) et emploie plus de 63,2% de la population active¹.
2. Le pays fait face à une crise multidimensionnelle, les principales causes structurelles de la fragilité étant l'insécurité, l'instabilité politique, une pauvreté importante qui contraste avec une forte croissance démographique, et la vulnérabilité aux changements climatiques.
3. **Changements climatiques.** Le contexte environnemental est marqué par la croissance démographique, la pauvreté chronique, la dégradation des terres et les changements climatiques, qui augmentent en fréquence et en gravité. Les simulations effectuées prévoient une hausse des températures moyennes de 0,8 °C d'ici à 2025, une hausse de 1,7 °C d'ici à 2050 et une baisse relative des précipitations de -3,4% d'ici à 2025 et de -7,3% d'ici à 2050.
4. **Genre.** Dans le domaine de l'agriculture, les femmes représentent 55% de la force de travail et contribuent à la commercialisation d'environ 40% des produits agricoles. Cependant, dans les régimes fonciers traditionnels, les femmes, les jeunes et autres groupes défavorisés ne bénéficient que de droits d'usage précaires, généralement sur des terres dégradées.
5. **Jeunes.** La population burkinabé est majoritairement jeune, 77,9% de la population ayant moins de 35 ans. Le taux de chômage au sens large, qui se situe à 4,0%, connaît toutefois des disparités en fonction du niveau d'instruction.
6. **Nutrition.** La malnutrition continue d'entraver le développement du potentiel physique et intellectuel de nombre d'enfants burkinabé. Les deux régions d'intervention du programme, à savoir le Nord et le Centre-Ouest, affichent des taux de malnutrition chronique élevés (23,6% et 22,3%, respectivement), et le taux d'émaciation se situe respectivement à 10,5% et 9,1%.

Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA

7. Conformément aux engagements en matière de transversalisation, le programme a été validé comme:
 - incluant un financement climatique;
 - porteur de transformations en matière de genre;
 - tenant compte des enjeux nutritionnels;
 - axé sur les jeunes;
 - incluant des activités relatives à la capacité d'adaptation.

Justification de l'intervention du FIDA

8. Sachant que plus de 40% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, le Burkina Faso fait face à un défi majeur au regard de l'objectif de développement durable n° 1 concernant l'élimination de la pauvreté à l'horizon 2030. En 2021, le pays se classait au 184^e rang sur 191 pays selon l'indice de développement humain et au 27^e rang parmi les pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Le contexte actuel de fragilité impose des efforts considérables de développement socioéconomique, en particulier en milieu rural, où une personne sur deux (51%)

¹ Recensement général de la population et de l'habitation (2019).

vit en dessous du seuil de pauvreté, ce qui représente 92% de la population pauvre du pays.

9. À la lumière des acquis générés par le projet Neer-Tamba (2014-2023) et de leur prise en main par les bénéficiaires, il apparaît intéressant de généraliser à plus grande échelle la gestion participative des ressources naturelles, sachant que le contexte de fragilité ne s'est pas estompé. L'engagement du FIDA pour le climat se traduit par un soutien à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 13 (lutte contre les changements climatiques) et à la mise en œuvre des mesures prévues dans les contributions déterminées au niveau national auprès des populations particulièrement vulnérables.

B. Enseignements à retenir

10. **Dispositif d'intervention résilient.** En dépit de l'insécurité et des menaces récurrentes qui en découlent, les projets du FIDA, gage de résilience, ont de ce fait obtenu des résultats importants. Les équipes restent présentes et assurent un certain volume d'activités dans les zones sensibles en s'appuyant avec succès sur des dispositifs de services à ancrage local.
11. **Approche de développement territoriale inclusive.** Le Programme national de gestion des terroirs (1992-2018) a montré qu'il importait de responsabiliser les communautés pour cerner leurs besoins et pérenniser les investissements. Donnant suite aux priorités d'investissement signalées par les bénéficiaires, il est prévu pour le Programme de renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-2P) de procéder selon une approche territoriale inclusive mettant la résilience à l'honneur.
12. **Sécurisation foncière².** L'expérience montre que des accords fonciers peuvent utilement suppléer à la sécurisation foncière aux fins des travaux d'aménagement. Cette méthode, adoptée dans le cadre du projet Neer-Tamba, a été reprise par les équipes du Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA) et du Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R) tout au long de leurs processus d'aménagement.
13. **Capacité de mise en œuvre des investissements structurants.** Le succès des projets Neer-Tamba, PAPFA et PAFA-4R est le fruit de dispositifs d'exécution déconcentrés bien structurés, qui reposent sur la sécurité foncière des investissements, le faire-faire, le couplage ingénierie sociale/ingénierie civile et la promotion des travaux à haute intensité de main-d'œuvre.

II. Description du programme

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

14. **Objectif.** L'objectif de développement du programme est de renforcer la résilience des petits exploitants pauvres, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.
15. **Zone d'intervention.** Les équipes du programme RESI-2P interviendront dans deux régions, le Nord et le Centre-Ouest, suivant une double logique de ciblage visant à: i) consolider les acquis du portefeuille dans un contexte de fragilité qui menace la pérennité des investissements (région du Nord); ii) mettre en place une approche novatrice et efficiente axée sur la résilience, inspirée des enseignements

² La loi n° 034-2009 portant régime foncier rural reconnaît les droits coutumiers et transfère la gestion du foncier aux communes rurales. Les droits coutumiers peuvent être formalisés via des attestations de possession foncière rurale (APFR) et des accords de prêt. En tant que document juridique et légal, l'APFR est la garantie de la sécurisation foncière, qui ouvre la voie à la réalisation des travaux d'aménagement. Cependant, il existe une forte inadéquation entre la durée requise pour l'obtention des APFR et la nécessité de procéder aux aménagements, compte tenu des délais prévus dans les projets de lancement des travaux d'aménagement.

retenus à l'issue du projet Neer-Tamba, qu'il s'agirait de reproduire dans de nouvelles zones moins exposées à l'insécurité (région du Centre-Ouest).

16. **Groupes cibles.** Dans les deux régions, le programme touchera directement 109 000 ruraux, dont 49 050 femmes et 54 500 jeunes, répartis entre 36 556 ménages³ (16 945 dans le Nord et 19 611 dans le Centre-Ouest). Par leur intermédiaire, le programme étendrait son influence à 208 635 personnes, soit 94 890 bénéficiaires dans le Nord et 113 745 bénéficiaires dans le Centre-Ouest. Ces chiffres incluent les personnes déplacées internes (PDI), dont le nombre est estimé à 13 096 (12 336 dans le Nord et 760 dans le Centre-Ouest), et les personnes en situation de handicap (PSH) (1 097 personnes, dont 439 dans le Nord et 658 dans le Centre-Ouest)⁴. La population touchée sera composée pour 45% de femmes et pour 50% de jeunes.

B. Composantes, résultats et activités

17. Le programme, qui s'étalera sur un cycle de huit ans, a trois composantes interdépendantes: i) renforcement de la résilience des systèmes de production; ii) facilitation de l'accès au marché; iii) gestion, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs.

Composante A. Renforcement de la résilience des systèmes de production (71,46 millions d'USD, 61%)

18. **Effet direct escompté:** La résilience des systèmes de production et l'alimentation des petits producteurs dans les filières cibles sont améliorées.
19. À la fin du programme: i) 70% des ménages signalent une augmentation de 20% de leur résilience; ii) plus de 4 millions de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (équivalent CO₂) ou de carbone sont évitées ou stockées, respectivement⁵; iii) 80% des femmes ayant bénéficié d'un appui font état d'une amélioration de leur régime alimentaire.
20. Trois sous-composantes reliées à des produits spécifiques définis dans la structure du programme contribueront à réaliser cet effet direct: i) aménagements résilients et innovants; ii) intensification et diversification de la production; iii) renforcement des acteurs et éducation environnementale.

Composante B. Facilitation de l'accès au marché (24,93 millions d'USD, 22%)

21. **Effet direct escompté:** Les bases de la valorisation et de la compétitivité fondées sur des solutions durables sont étoffées dans les filières cibles.
22. L'objectif de cette composante est de concourir durablement à la création de valeur ajoutée et au développement des relations de marché dans les filières cibles grâce à l'augmentation de la capacité d'investissement, la promotion de l'esprit d'entreprise et l'amélioration de l'accès aux financements et aux marchés. Pour ce qui est des indicateurs attendus à la fin du programme: i) 40% des organisations de producteurs déclarent une augmentation des volumes commercialisés d'au moins 20%; ii) la commercialisation des produits transformés augmente de 40%.

³ Cette estimation s'appuie sur une hypothèse comptant pour chaque ménage environ trois personnes bénéficiant des différents services promus par le projet (2,98 personnes en moyenne par ménage sur la base des expériences consultées dans le cadre des projets). Cette hypothèse a pour intérêt d'éliminer les doublons dans le comptage des ménages.

⁴ Les bases de calcul pour les estimations concernant la taille des ménages et le nombre de personnes déplacées et de personnes handicapées se réfèrent aux sources statistiques officielles, à savoir le Recensement général de la population et de l'habitation 2019 et, pour les déplacés, le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation.

⁵ Estimation sur la base du bilan carbone avec l'outil EX-ACT, présentée dans l'analyse économique et financière en annexe 4 du rapport de conception de projet.

23. Cette composante s'organise en trois sous-composantes: i) infrastructures et équipements d'appui à la transformation et à la commercialisation; ii) commercialisation, entrepreneuriat et accès au financement; iii) appui à la gouvernance des filières cibles.

Composante C. Gestion, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs (19,79 millions d'USD, 17%)

24. Cette composante couvre l'ensemble des dispositifs de planification technique et de coordination opérationnelle, de gestion administrative et fiduciaire, de suivi-évaluation, de communication et de capitalisation.

C. Théorie du changement

25. Le Burkina Faso est exposé à des épisodes de sécheresse et d'inondation qui affectent les systèmes de production alimentaire. Depuis 2015, cette fragilité est aggravée par une crise sécuritaire qui perdure. La pression anthropique sur les ressources naturelles induite par les pratiques agricoles dégrade les sols et la biodiversité et épuise les ressources en eau, ce qui affecte l'efficacité et la durabilité des systèmes de production. Ces phénomènes exacerbent les problèmes environnementaux et climatiques et la vulnérabilité des petits producteurs, en particulier les femmes.
26. La théorie du changement du programme RESI-2P fait du renforcement de la résilience des petits producteurs un pilier stratégique transversal face aux effets des changements climatiques. Les interventions, qui visent un changement de paradigme, s'attachent pour ce faire à promouvoir une agriculture plus durable et des filières mettant en valeur les produits. Les investissements se baseront sur des plans participatifs élaborés au niveau communal sur la base d'une vision partagée de gestion durable du territoire.
27. La mise en œuvre du programme contribuera aux objectifs de développement durable n^{os} 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 5 (égalité entre les sexes), 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 10 (inégalités réduites) et 13 (lutte contre les changements climatiques).

D. Alignement, appropriation et partenariats

28. **Alignement.** Le programme s'inscrit dans le cadre du deuxième Plan national de développement économique et social (PNDES-II 2021-2025), des documents stratégiques nationaux et de l'action commune du système des Nations Unies, du Plan d'action intérimaire pour le développement des Nations Unies, qui vise à accompagner la transition, et du Plan d'action pour la stabilisation et le développement. Il est en cohérence avec le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, et en particulier avec le programme d'options stratégiques pour le pays 2019-2024 et les priorités du cycle de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA.
29. **Appropriation.** L'échéancier de mise en œuvre prévoit une séquence de consolidation assortie d'une stratégie de sortie devant garantir que les acquis sont bien valorisés dans les dispositifs institutionnels aux niveaux national et local, mais aussi dans les systèmes de gouvernance inclusive auxquels participent les bénéficiaires.
30. **Partenariats.** Ils seront développés à différents niveaux avec: i) les organisations de producteurs et interprofessionnelles des différentes filières cibles; ii) les collectivités territoriales décentralisées; iii) les projets et programmes présents dans les deux régions concernées⁶ et qui, étant donné leurs grands axes, se prêtent à une action en synergie et en complémentarité.

⁶ Dans un souci de synergie et de complémentarité, le programme RESI-2P évitera la duplication des interventions avec les autres partenaires techniques et financiers, dont elle a pris en considération les programmes en cours ou envisagés: Banque africaine de développement, Union européenne, Banque mondiale, Fonds d'équipement des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme alimentaire mondial,

E. Coût, avantages et financement

31. **Coût du programme.** Le coût total du programme pour un cycle de huit ans, compte tenu des imprévus physiques et financiers, est estimé à 116,19 millions d'USD, soit 71,73 milliards de francs CFA (XOF), à raison de 105,13 millions d'USD pour les investissements et 11,06 millions d'USD pour les coûts récurrents, soit respectivement 90,5% et 9,5% du coût total. La répartition par composante se présente comme suit: composante A (renforcement de la résilience des systèmes de production): 71,46 millions d'USD (44,12 milliards de XOF), soit 61,5% du coût total; composante B (facilitation de l'accès au marché): 24,93 millions d'USD (15,39 milliards de XOF), soit 21,46% du coût total; composante C (gestion, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs): 19,79 millions d'USD, dont 12,39 millions d'USD (7,65 milliards de XOF) correspondant aux frais de fonctionnement et aux salaires, soit 9,38% du coût total du programme.

FEM, Union internationale pour la conservation de la nature, Agence allemande de coopération internationale, Enabel – Coopération belge, Danemark, Agence néerlandaise de développement international, Direction suisse du développement et de la coopération, Ambassade des Pays-Bas, Alliance pour une révolution verte en Afrique, Agence néerlandaise pour les entreprises et Plateforme pour la gestion des risques agricoles.

Tableau 1
Coût du programme par composante et sous-composante et par source de financement
(En milliers d'USD)

Composante/sous-composante	Institutions financières		Bénéficiaires		FEM		FIDA12		ASAP+		Fonds de l'OPEP		FIDA (MARE)		Gouvernement		Total		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
A. Renforcement de la résilience des systèmes de production																			
A.1. Aménagements résilients et innovants	-	-	-	-	-	-	31 330,6	54,9	298,2	0,5	16 495,6	28,9	1 450,8	2,5	7 543,1	13,2	57 118,2	49,2	
A.2. Intensification et diversification de la production	-	-	-	-	6 841,7	68,9	64,5	0,6	2 555,5	25,7	-	-	-	-	472,2	4,8	9 933,9	8,5	
A.3. Renforcement des acteurs et éducation environnementale	-	-	-	-	-	-	-	-	4 146,3	94,1	-	-	-	-	261,6	5,9	4 407,9	3,8	
Sous-total	-	-	-	-	6 841,7	9,6	31 395,0	43,9	7 000,0	9,8	16 495,6	23,1	1 450,8	2,0	8 277,0	11,6	71 460,1	61,5	
B. Facilitation de l'accès au marché																			
B.1. Infrastructures et équipements d'appui à la transformation et à la commercialisation	-	-	-	-	-	-	78,3	0,7	-	-	5 821,3	50,4	4 092,9	35,4	1 568,4	13,6	11 560,9	10,0	
B.2. Commercialisation, entrepreneuriat et accès au financement	145,8	1,2	1 500,3	12,0	2 090,7	16,7	3 627,9	29,1	-	-	-	-	4 456,3	35,7	666,6	5,3	12 487,7	10,7	
B.3. Appui à la gouvernance des filières cibles	-	-	-	-	-	-	762,3	85,9	-	-	-	-	-	-	124,7	14,1	887,0	0,8	
Sous-total	145,8	0,6	1 500,3	6,0	2 090,7	8,4	4 468,5	17,9	-	-	5 821,3	23,3	8 549,2	34,3	2 359,7	9,5	24 935,6	21,5	
C. Gestion, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs																			
C. Gestion, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs	-	-	-	-	-	-	14 291,6	72,2	-	-	2 683,2	13,6	-	-	2 818,5	14,2	19 793,3	17,0	
Total	145,8	0,1	1 500,3	1,3	8 932,4	7,7	50 155,2	43,2	7 000,0	6,0	25 000,0	21,5	10 000,0	8,6	13 455,2	11,6	116 189,0	100,0	

Tableau 2
Coût du programme par catégorie de dépenses et par source de financement
 (En milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Institutions financières		Bénéficiaires		FEM		FIDA12		ASAP+		Fonds de l'OPEP		FIDA (MARE)		Gouvernement		Total		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
I. Dépenses d'investissement																			
A. Génie rural/civil	-	-	-	-	194,3	0,4	20 330,8	41,0	72,2	0,1	18 039,9	36,4	3 364,4	6,8	7 560,3	15,3	49 561,9	42,7	
B. Subventions et dons	145,8	0,7	1 500,3	7,5	3 632,3	18,3	8 183,5	41,2	2 044,1	10,3	1 111,7	5,6	3 262,7	16,4	0,0	-	19 880,4	17,1	
C. Véhicules	-	-	-	-	12,2	2,7	277,8	62,7	-	-	44,3	10,0	26,1	5,9	82,9	18,7	443,2	0,4	
D. Équipement et matériel	-	-	-	-	278,6	12,5	140,9	6,3	1 062,0	47,6	88,1	3,9	244,2	10,9	417,2	18,7	2 230,9	1,9	
E. Consultation	-	-	-	-	1 823,7	8,8	9 756,7	47,2	442,6	2,1	3 105,8	15,0	2 398,7	11,6	3 155,0	15,3	20 682,5	17,8	
F. Formation et ateliers	-	-	-	-	2 462,8	28,3	1 873,6	21,5	3 093,7	35,5	663,1	7,6	613,0	7,0	0,0	-	8 706,2	7,5	
G. Dépenses de fonctionnement	-	-	-	-	528,5	14,7	1 692,3	47,0	285,4	7,9	455,5	12,6	90,9	2,5	549,5	15,3	3 602,2	3,1	
H. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	15,2	62,9	-	-	5,3	21,9	-	-	3,7	15,3	24,2	-	
Total dépenses d'investissement	145,8	0,1	1 500,3	1,4	8 932,4	8,5	42 270,8	40,2	7 000,0	6,7	23 513,7	22,4	10 000,0	9,5	11 768,5	11,2	105 131,5	90,5	
II. Dépenses récurrentes																			
A. Dépenses de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	1 341,1	71,3	-	-	252,8	13,4	-	-	286,9	15,3	1 880,8	1,6	
B. Salaires	-	-	-	-	-	-	6 543,4	71,3	-	-	1 233,5	13,4	-	-	1 399,8	15,3	9 176,7	7,9	
Total dépenses récurrentes	-	-	-	-	-	-	7 884,5	71,3	-	-	1 486,3	13,4	-	-	1 686,7	15,3	11 057,5	9,5	
Total	145,8	0,1	1 500,3	1,3	8 932,4	7,7	50 155,2	43,2	7 000,0	6,0	25 000,0	21,5	10 000,0	8,6	13 455,2	11,6	116 189,0	100,0	

Tableau 3
Coût du programme par composante et sous-composante et par année du projet
 (En milliers d'USD)

<i>Composante/sous-composante (y compris les allocations pour imprévus)</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>	<i>2029</i>	<i>2030</i>	<i>2031</i>	<i>Total</i>
A. Renforcement de la résilience des systèmes de production									
A.1. Aménagements résilients et innovants	2 141,7	13 004,2	15 805,2	12 868,6	7 730,5	4 481,5	1 061,4	25,1	57 118,2
A.2. Intensification et diversification de la production	556,4	1 150,6	2 584,1	2 360,0	1 799,7	922,8	396,1	164,1	9 933,9
A.3. Renforcement des acteurs et éducation environnementale	255,8	856,9	888,3	785,9	648,7	551,2	236,1	185,1	4 407,9
Total partiel	2 953,9	15 011,7	19 277,6	16 014,5	10 178,9	5 955,5	1 693,6	374,3	71 460,1
B. Facilitation de l'accès au marché									
B.1. Infrastructures et équipements d'appui à la transformation et à la commercialisation	504,6	1 996,7	3 228,2	2 881,6	1 392,9	544,1	557,1	455,6	11 560,9
B.2. Commercialisation, entrepreneuriat et accès au financement	1 434,4	1 806,0	2 113,2	2 340,7	2 423,4	2 062,6	211,1	96,2	12 487,7
B.3. Appui à la gouvernance des filières cibles	17,9	261,6	266,0	229,8	81,1	30,6	-	-	887,0
Total partiel	1 956,9	4 064,4	5 607,5	5 452,1	3 897,5	2 637,3	768,2	551,7	24 935,6
C. Gestion, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs	3 390,1	2 165,7	2 062,2	2 855,5	2 169,9	2 389,1	2 143,8	2 617,1	19 793,3
Total	8 300,9	21 241,7	26 947,3	24 322,1	16 246,2	10 981,9	4 605,7	3 543,1	116 189,0

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

32. Huit sources contribuent au financement du programme: i) FIDA: 50,155 millions d'USD, soit 30,96 milliards de XOF (43,2%); ii) Fonds de l'OPEP: 25,0 millions d'USD, soit 15,43 milliards de XOF (21,5%); iii) FIDA (MARE): 10,0 millions d'USD, soit 6,17 milliards de XOF (8,6%); iv) FEM: 8,93 millions d'USD, soit 5,51 milliards de XOF (7,7%); v) ASAP+: 7,0 millions d'USD, soit 4,3 milliards de XOF (6,0%); vi) Gouvernement: 13,45 millions d'USD, soit 8,3 milliards de XOF (11,6%); vii) institutions financières: 0,15 million d'USD, soit 92,6 millions de XOF (0,1%); viii) bénéficiaires: 1,5 million d'USD, soit 0,93 milliard de XOF (1,3%).

Décaissement

33. La séparation du décaissement et de la gestion des fonds provenant des différents cofinanceurs sera assurée par la mise en place de systèmes distincts de gestion des fonds. Un système de contrôle interne sera établi conformément aux règles et procédures du FIDA et dans le respect de l'accord de financement. Un logiciel de gestion et de comptabilité sera mis en place et paramétré. De plus, le programme organisera un audit externe annuel, conformément aux exigences du FIDA.

Résumé des avantages et analyse économique

34. Il ressort de l'analyse coûts/bénéfices que le programme RESI-2P, d'un coût total de 116,19 millions d'USD, donne lieu à une valeur actuelle nette financière de 49,72 millions d'USD (30,7 milliards de XOF), et enregistre un taux de rentabilité interne de 11,5%, un ratio bénéfice-coût de 1,54, et une durée de récupération du capital de sept ans. Le programme est jugé viable financièrement quand la valeur actuelle nette est positive, le taux de rentabilité interne est supérieur au coût d'opportunité du capital (6,3%) et le ratio bénéfice-coût est supérieur à un. D'un point de vue macroéconomique, le programme enregistre une valeur actuelle nette de 164,86 millions d'USD (304,79 milliards de XOF), un taux de rentabilité économique de 22,2%, et une récupération de l'investissement au bout des quatre premières années. Cependant, ces résultats excluent l'évaluation des externalités telle que le stockage ou l'émission des gaz à effet de serre. Le bilan carbone, calculé à l'aide de l'outil EX-ACT, montre que le programme a un impact positif sur l'environnement (potentiel de stockage de 4 092 220 tonnes d'équivalent CO₂), ce qui porte la valeur actuelle nette à 304,79 millions d'USD, et le taux de rentabilité économique à 56,9%.

Stratégie de retrait et durabilité

35. Les équipes du programme cerneront les dispositifs institutionnels et les acteurs organisés susceptibles de concourir à la stratégie de sortie, qui s'échelonnent en distinguant: i) les activités ponctuelles, pour lesquelles aucun relais institutionnel n'est requis; ii) les activités dont l'ancrage dans les dispositifs existants nécessite un accompagnement et une appropriation progressive; iii) les activités dont la mise en œuvre est du ressort d'opérateurs spécialisés ou de structures régaliennes compétentes et dont la continuité à l'issue du programme est nécessaire à la pérennisation de celui-ci.

III. Gestion des risques

A. Risques et mesures d'atténuation

36. La situation de fragilité dans le pays impose de mettre en place un système de suivi-évaluation efficace et approprié pour s'assurer que les conditions sont propices pour porter les activités auprès des bénéficiaires. Le programme sera exposé à des risques dans la mise en œuvre, dont: i) les risques d'interprétation incompatible avec le contenu et l'approche du programme; ii) la résistance au changement susceptible de retarder ou de compromettre l'adoption des bonnes pratiques de résilience; iii) l'aversion persistante des institutions financières au financement des entreprises agricoles promues par le programme RESI-2P;

- iv) le risque de repli à l'issue du programme; v) la fluctuation des prix des denrées et des intrants.
37. Ces risques seront atténués par: i) un cadrage en amont pour circonscrire les grands axes et délimiter les grandes lignes des partenariats; ii) l'implication de tous les acteurs et la responsabilisation des autorités locales; iii) une appropriation de la vision et de l'approche du programme par les bénéficiaires; iv) la diffusion des bonnes pratiques; v) l'implication des institutions financières; vi) un échelonnement laissant suffisamment de temps pour la consolidation et la pérennisation; vii) une augmentation de la résilience face aux chocs économiques.

Tableau 4

Synthèse des risques

<i>Aspect du risque</i>	<i>Niveau de risque inhérent</i>	<i>Évaluation du risque résiduel</i>
Contexte national	Élevé	Élevé
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Substantiel
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Substantiel
Portée du programme	Substantiel	Modéré
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité	Modéré	Modéré
Gestion financière	Substantiel	Modéré
Passation des marchés	Substantiel	Modéré
Impact environnemental, social et climatique	Substantiel	Modéré
Parties prenantes	Substantiel	Modéré
Risque global	Substantiel	Modéré

B. Catégorie environnementale et sociale

38. Le programme RESI-2P est classé comme programme à **risque environnemental et social substantiel**. Les risques identifiés sont liés à la conservation de la biodiversité, l'utilisation efficiente des ressources et la prévention de la pollution, le travail et les conditions de travail, la santé et la sécurité des populations. Pour faire face à ces risques, des mesures d'atténuation seront prises pour renforcer les capacités d'adaptation des petits producteurs à travers des investissements dans les aménagements résilients, qui reposeront sur des techniques et pratiques climato-compatibles, mais aussi par la promotion de solutions fondées sur la nature et d'énergies renouvelables comme le solaire, la diversification de la production et des actions prenant en compte le genre et la nutrition à l'intention des groupes les plus vulnérables.

C. Classement au regard des risques climatiques

39. Le **risque climatique** est évalué comme étant **substantiel**. La zone d'intervention du programme fait face à des aléas climatiques tels que les inondations, les chaleurs extrêmes, la rareté de l'eau entraînant des sécheresses, en plus des incendies. Des impacts négatifs sont attendus sur la production agricole, la productivité du bétail, la productivité forestière et la biodiversité, les filières agricoles et les infrastructures rurales n'étant pas épargnées. Les mesures proposées pour renforcer la résilience des petits producteurs incluent entre autres la diversification/l'association des cultures, l'introduction de variétés résilientes, l'assurance agricole indiciaire, les techniques d'agriculture de conservation et l'agroforesterie, la production et la diffusion d'informations météorologiques, le suivi de la nappe phréatique et la fourniture de technologies adaptées.

D. Soutenabilité de la dette

40. Le taux d'endettement, calculé sur la base du PIB au 31 décembre 2022, s'élevait à 53,9% à fin décembre 2022.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du programme

41. **Ancrage institutionnel et coordination.** Le programme sera placé sous la tutelle administrative et technique du Ministère de l'agriculture et des ressources animales et halieutiques et rattaché au programme budgétaire 075 « Aménagements hydro-agricoles et irrigation ». Le Ministère de l'économie, des finances et de la prospective en assurera la tutelle financière. Un comité de pilotage⁷ sera créé par un arrêté ministériel et présidé par le responsable du programme budgétaire de rattachement. Il est envisagé d'instituer par région des ateliers annuels de planification et de concertation avec pour rôle de veiller à la prise en compte des priorités régionales définies dans les plans de résilience, de veiller au suivi de l'exécution et de valider les programmes de travail.
42. Une coordination nationale sera mise en place pour assurer les principales fonctions d'ingénierie de projet sur les plans administratif et financier et sur le plan du suivi-évaluation, de la gestion des savoirs et de la communication ainsi que les fonctions techniques essentielles. Au niveau du terrain, deux unités d'exécution régionales seront établies pour déployer les activités à travers les opérateurs et partenaires d'exécution.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

43. **Gestion financière.** Le programme disposera de personnel qualifié, gage d'une gestion efficace. Un système de contrôle interne sera établi conformément aux règles et procédures du FIDA et dans le respect de l'accord de financement. Pour garantir la fiabilité de l'information financière et faire en sorte que les informations soient signalées au FIDA en temps voulu, un logiciel de gestion et de comptabilité sera mis en place. Il sera procédé à un audit externe annuel, conformément aux exigences du FIDA.
44. **Passation des marchés.** Elle sera conduite conformément aux directives du FIDA en la matière et au Code des marchés publics du Burkina Faso. Le manuel d'exécution précisera les méthodes de passation des marchés. Un plan de passation de marchés des 18 premiers mois de mise en œuvre sera élaboré et soumis à la non-objection du FIDA.
45. **Gouvernance.** Le Burkina Faso a obtenu une note de 42 et se classe 77^e sur 180 pays selon l'indice de perception de la corruption 2022. Dans l'ensemble, la performance du Burkina Faso du point de vue de la gestion a régressé entre l'évaluation de 2013 et celle de 2017. Le score de l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA)⁸ 2021, attribué par la Banque mondiale, est de 3,5, ce qui est au-delà de la moyenne globale de l'Afrique de l'Ouest et centrale de 3. La politique de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité, notée 4, est jugée performante.

Participation et retours d'information du groupe cible, et mécanisme de réponse aux doléances

46. Les équipes veilleront pendant toute la durée du programme au dialogue avec le groupe cible et favoriseront les retours d'information sur leurs efforts. Ce dialogue prendra concrètement les formes suivantes: i) la participation active des groupes cibles du programme à l'élaboration des plans de résilience; ii) la remontée des informations des bénéficiaires à travers leurs organisations, renforcées par le programme; iii) les comités de gestion des infrastructures mises en place; iv) la participation aux ateliers d'évaluation et de planification participatives du

⁷ La composition du comité de pilotage inclura les représentants des organisations professionnelles, des femmes et des jeunes ruraux, des collectivités territoriales, du secteur de l'agrobusiness, etc.

⁸ Évaluation des politiques et institutions nationales.

programme; v) les enquêtes de satisfaction des bénéficiaires; vi) la plateforme de veille citoyenne; vii) les mécanismes de traitement des plaintes mis en place.

Mécanisme de réponse aux doléances

47. Un mécanisme adéquat de règlement des plaintes doit être mis en place de sorte que les bénéficiaires puissent exprimer leurs préoccupations. Le traitement des plaintes devra être surveillé et faire l'objet de rapports; un point focal sera désigné au niveau de la coordination nationale et des deux unités d'exécution régionales pour suivre la procédure.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

48. La **planification** se fera au moyen de plans de travail et budgets annuels (PTBA) élaborés de manière participative et définissant des objectifs et des résultats attendus, lesquels seront assortis d'activités et dotés de budgets appropriés. Les PTBA régionaux se baseront sur les plans de résilience au niveau des communes et se fonderont sur les orientations des ateliers de planification et de concertation régionaux, l'ensemble étant consolidé au niveau national avant d'être soumis au comité de pilotage pour validation et transmis au FIDA pour avis de non-objection.
49. **Suivi-évaluation.** Le programme RESI-2P développera un système de suivi-évaluation efficace et efficient tenant compte des expériences et des enseignements tirés de la mise en œuvre de divers projets financés par le FIDA au Burkina Faso. Ce système générera périodiquement des informations utiles, complètes et fiables, à même de soutenir la prise de décision et l'apprentissage tout au long du cycle du programme.
50. **Gestion des savoirs et communication.** Une stratégie de gestion des savoirs et de communication sera élaborée. Elle sera assortie de plans d'action annuels budgétisés, et prévoira la prise en compte des expériences, des visites et événements d'échange divers et des échanges entre pays en développement relevant de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

51. L'approche de résilience par la planification amènera tous les acteurs à contribuer plus facilement à l'analyse des enjeux liés à l'insécurité et aux changements climatiques et facilitera un ciblage plus précis des investissements et une allocation plus efficiente des ressources suivant des priorités définies de façon inclusive.
52. La promotion de solutions numériques concernant la mise en valeur des aménagements, l'établissement de partenariats commerciaux et le développement des initiatives entrepreneuriales contribuera à l'amélioration durable de la productivité et au développement des marchés.
53. En faisant fond sur les acquis du projet Neer-Tamba dans le Nord, le programme contribuera à l'appropriation par les collectivités territoriales des bonnes pratiques et des solutions techniques durables dans le cadre de la mise en œuvre des plans de résilience.

C. Plans d'exécution

54. **Plans de préparation à l'exécution et de démarrage.** Un programme de travail et budget d'une période de 18 mois, fourni en appendice, doit encadrer l'opérationnalisation du programme dès l'entrée en vigueur de celui-ci. Un plan d'activités de démarrage a été également préparé (appendice IV). Il recense les priorités en phase de préparation du démarrage.

55. **Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement.** La supervision du programme sera assurée conjointement par le FIDA et le Gouvernement. Les missions de supervision et d'appui à l'exécution permettront au FIDA et au Gouvernement de suivre la performance du programme. Un examen à mi-parcours sera effectué au cours de la quatrième année afin de mesurer les progrès accomplis et l'obtention des effets escomptés et d'apporter les ajustements nécessaires. Une mission d'achèvement sera organisée en fin de programme pour en évaluer les impacts et tirer les leçons apprises de la mise en œuvre.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

56. L'octroi à l'emprunteur/bénéficiaire du financement proposé est régi par un accord de financement entre le Burkina Faso et le FIDA. Une copie de l'accord de financement négocié sera mise à disposition avant la session.
57. Le Burkina Faso est habilité, en vertu de son ordre juridique, à recevoir un financement du FIDA.
58. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA, et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

59. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera au Burkina Faso un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de cinquante millions cent cinquante mille dollars des États-Unis (50 150 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera au Burkina Faso un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de dix millions de dollars des États-Unis (10 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Alvaro Lario

Accord de financement négocié

(Le document sera mis à disposition avant la session.)

Cadre logique

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom ⁹	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée	1. # de personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet		63 000	109 000	SSE RESI-2P	Trimestrielle	Unité de coordination	
	<i>Dont hommes (55%)</i>		34 650	59 950				
	<i>Dont femmes (45%)</i>		28 350	49 050				
	<i>Dont jeunes (50%)</i>		35 500	54 500				
	<i>Dont personnes déplacées internes (PDI)</i>	0	5 500	13 096				
	<i>Dont personnes en situation de handicap (PSH)</i>	0	450	1 097				
	1a. # de ménages correspondant		21 053	36 556				
	1b. # de personnes au sein des ménages		120 000	208 635				
	1.1. Membres de ménages de petits exploitants pauvres aidés à faire face aux effets du changement climatique (ASAP+ 1)		120 000	208 635				
1.2. Personnes bénéficiant d'investissements financés par le FEM (GEF CI 11)		11 000	20 000					
Objectif global : Consolider les capacités d'adaptation des populations rurales aux chocs externes et aux effets du changement climatique	2. Incidence de la pauvreté et de la vulnérabilité au climat dans les régions d'intervention ¹⁰	TBD	-5%	-10%	Enquête de référence, Enquêtes d'évaluation des effets, évaluation d'impact	Année 1, mi-parcours et fin	Gouvernement et FIDA	
Objectif de développement : Renforcer la	3. % de personnes ayant augmenté d'au moins 20% la valeur de leur indice de résilience	0%	30%	70%	RDMT Index results	Année 4 et 8	Gouvernement et FIDA	Dispositifs et capacités d'exécution établis

⁹ Ensemble des indicateurs à désagréger par genre et par âge

¹⁰ Prise de décision des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom ⁹	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
résilience des petits exploitants, en particulier des femmes et des jeunes, par des investissements durables visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'augmentation des revenus	à la fin projet							et performants face au contexte de crise
	4. % producteurs déclarant une augmentation de revenus d'au moins 30%	0	25%	60%	Enquêtes d'évaluation des effets	Annuelle à partir de l'année 3	Gouvernement et FIDA	
	5. % de ménages se déclarant satisfaits des services du projet (SF 2.1)	0	45%	75%	Enquêtes d'évaluation des effets	Début - Mi-parcours et achèvement	Unité de coordination	
	5.1 % de ménages déclarant avoir de l'influence dans la prise de décision (SF 2.2)	0	20%	50%	Enquêtes d'évaluation des effets	Début - Mi-parcours et achèvement	Unité de coordination	
	6. % de personnes présentant une amélioration de l'autonomisation (IB IE - 2.1)	0%	25%	70%	1) Rapport d'enquête de base, 2) Moyen terme, 3) Fin de parcours/étude d'impact		Gouvernement et FIDA	
	<i>Total</i>	<i>0</i>	<i>15 750</i>	<i>76 300</i>				
	<i>Hommes (55%)</i>	<i>0</i>	<i>8 662</i>	<i>41 965</i>				
<i>Femmes (45%)</i>	<i>0</i>	<i>7 088</i>	<i>34 335</i>					
Effet 1 : La résilience des systèmes de production et l'alimentation des petits producteurs dans les filières-cibles sont améliorées	7. % de personnes appuyées déclarant l'adoption de technologies et de pratiques écologiquement viables et résilientes face au climat (CI 3.2.2)	0%	35%	70%	Etude COI FIDA, RDMT Index adoption	Début - Mi-parcours et achèvement	Unité de coordination	Evolution du climat conforme ou plus favorable que les prévisions du GIEC
	<i>Nombre de ménages correspondant</i>	<i>0</i>	<i>3 868</i>	<i>13 386</i>				
	<i>% de ménages correspondant</i>	<i>0%</i>	<i>18%</i>	<i>37%</i>				
	7.1. % de personnes appuyées déclarant l'adoption de technologies et de pratiques écologiquement viables et résilientes face au climat (ASAP+ 2)	0%	35%	70%	Enquêtes d'évaluation des effets, RDMT Index adoption	Annuelle à partir de l'année 3	Unité de coordination	
	<i>Nombre de ménages correspondant</i>	<i>0</i>	<i>3 868</i>	<i>13 386</i>				
	<i>% de ménages correspondant</i>	<i>0%</i>	<i>18%</i>	<i>37%</i>				
8. # de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (CO2) évitées ou de carbone fixé (CI 3.2.1) ¹¹	0	2 500 000	4 000 000	Calcul à base du logiciel ExAct	Début - Mi-parcours et achèvement	Unité de coordination		

¹¹ Même indicateur valable pour GEF (CI6)

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom ⁹	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
					Etude COI FIDA			
	8.1 # de tonnes de GES (CO2e) évitées ou séquestrées (ASAP+ 12)	0	2 500 000	4 000 000	Calcul à base du logiciel ExAct	Année 4 et 8	Unité de coordination	
	9. % de femmes faisant état d'une amélioration de la qualité de leur régime alimentaire (CI 1.2.8)	0	25%	80%				Ménages et communautés ouverts à l'amélioration de l'alimentation des femmes
	Total	0	7 087	39 240	Etude COI FIDA	Annuelle à partir de l'année 3	Unité de coordination	
	% ménages	0	11%	36%				
	Nombre ménages	0	2 362	13 080				
	Membres ménages correspondant	0	13 463	74 556				
Produit 1.1 : Des bassins de production sensibles au changement climatique sont aménagés	10. Nbre de bassins versants aménagés et gérés avec des plans de résilience participatifs	0	36	36	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	
	11. #d'ha de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état (CI 1.1.2)	0	2 717	2 917	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	Expertise de qualité disponible pour construction des aménagements résilients
	12. # d'ha de terres soumises à une gestion résiliente au climat (CI 3.1.4)	0	23 087	30 802	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	
	12.1 # d'ha de terres soumises à une gestion résiliente au climat (ASAP+ 7)	0	6 000	15 000	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	
	13. Superficie des terres et des écosystèmes en cours de restauration (GEF CI 3) = CI 3.1.4	0	18 000 ha	27 885 ha	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	
Produit 1.2 : Des pratiques innovantes et résilientes et des bonnes pratiques d'alimentation sont adoptées	14. # de producteurs ruraux ayant accès à des intrants et technologies résilientes (CI 1.1.3)	0	21 500	35 700				
	<i>Dont hommes (55%)</i>	0	11 825	19 635	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	Intérêt des partenaires et appropriation par les structures régaliennes
	<i>Dont femmes (45%)</i>	0	9 675	17 850				
	<i>Dont jeunes (50%)</i>	0	10 750	17 850				
	15. # d'OP soutenus dans la gestion durable des ressources	0	400	700	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom ⁹	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
	naturelles et des risques liés au climat (CI 3.1.1)							
	15.1. Nombre de groupes aidés à gérer durablement les ressources naturelles et les risques liés au climat (ASAP+ 5)	0	400	700	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	
	16. # de personnes recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition (CI 1.1.8)	0	19 500	33 750	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	
	<i>Dont hommes (55%)</i>	0	10 725	18 562				
	<i>Dont femmes (45%)</i>	0	8 775	15 188				
	<i>Dont jeunes (50%)</i>	0	9 750	16 875				
Produit 1.3 : Les capacités des OP, des institutions et structures d'encadrement sont renforcées	17. % d'OP fonctionnelles renforcées dans les filières-cibles	0	20%	60%	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	Ouverture des consommateurs à consommer "Burkinabè"
Effet 2 : Les bases de la valorisation et de la compétitivité fondées sur des solutions durables sont développées dans les filières-cibles	18. % d'OP déclarant une augmentation des volumes commercialisés d'au moins 20%	0%	25%	40%	Enquêtes d'évaluation des effets	Annuelle à partir de l'année 3	Unité de coordination	
	19. % d'augmentation des produits transformés commercialisés dans les filières-cibles	0%	15%	40%	Enquêtes d'évaluation des effets	Annuelle à partir de l'année 3	Unité de coordination	
	20 # d'emplois créés pour les jeunes	0	120	660	Etude FIDA COI	Début - Mi-parcours et achèvement	Unité de coordination	
	<i>Dont emplois jeunes gens (55%)</i>	0	66	363				
<i>Dont emploi jeunes femmes (45%)</i>	0	54	297					
Produit 2.1 : Des infrastructures et équipements adaptés améliorent la transformation et la commercialisation des produits dans les filières promues	21. # d'installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état (CI 2.1.6)	0	42	63	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	Stabilisation de la situation sécuritaire permettant l'exploitation optimum des infrastructures
	22. #de kilomètres de routes/pistes rurales remises en état ou améliorées (CI 2.1.5)	0	75	75	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom ⁹	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
Produit 2.2: L'entrepreneuriat et les partenariats productifs facilitent l'accès des petits producteurs dans des marchés rémunérateurs	23. # d'entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises (CI 2.1.1)	0	825	1 650	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	- Volonté du Gouvernement à promouvoir un environnement favorable à l'entrepreneuriat
	24. # de partenariats commerciaux actifs	0	18	30	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	- Co-investissement des opérateurs de marchés dans les filières cibles
Produit 2.3 : La gouvernance des filières-cibles est renforcée	25. Nombre de plans de renforcement de la gouvernance mis en œuvre dans les filières ciblées	0	5	5	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	Volonté des acteurs à collaborer dans la durée de manière équitable et transparente

Matrice intégrée des risques du programme

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
Contexte national			
Engagement politique			
<ul style="list-style-type: none"> Risque : Rallongement de la période de la transition due à la persistance de l'insécurité ou changement de gouvernement à la suite de la transition qui pourrait avoir des priorités différentes pour le développement agricole 	E		MARAH
<ul style="list-style-type: none"> Risque : Contexte national impropre à la mise en œuvre et au suivi des politiques et stratégies de développement du secteur agricole 	E		
Gouvernance			
Risques: <ul style="list-style-type: none"> Exclusion des communautés locales des processus de préparation et de mise en œuvre des plans directeurs d'aménagement et de gestion des bassins versants RESI-2P Non-conformité aux procédures d'administration des ressources et tendance à l'utilisation fongible des ressources avec des risques de non-éligibilité 	S		UGP
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Valorisation des savoir-faire locaux et régionaux en matière de préparation et de mise en œuvre des plans directeurs d'aménagement et de gestion des bassins versants Mise en œuvre approche d'ingénierie sociale Suivi mise en place des organes de gestion communautaires avec respect des principes d'équité, d'efficience et d'égalité Formations de mise à niveau sur les procédures de bonne gouvernance Demande systématique d'avis de non-objection pour conformité et respect vis-à-vis des procédures administratives et financières Mécanisme de retour d'information et de gestion des plaintes Audit interne périodique Suivi de la tutelle 		M	UGP MARAH FIDA
Macroéconomie			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Faiblesse du taux de croissance économique liée notamment à la détérioration de la situation sécuritaire, la fermeture d'industries, et la perturbation des circuits de commercialisation Persistance du déséquilibre de la balance des paiements du fait de sorties importantes de devises pour importation de céréales 	E		Gouvernement
Mesures d'atténuation: Suivi des objectifs de productivité Investissements massifs dans les bassins de production afin de stimuler la croissance agricole		M	MARAH UGP
Fragilité et sécurité			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Conditions sécuritaires défavorables à la mise en œuvre du projet RESI-2P Recrudescence des attaques terroristes et menaces sur le déploiement des activités 	E		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Ciblage géographique situe le projet en dehors des zones rouges Approche prudentielle dans le déploiement des activités Recours aux expertises localement ancrées et mobilisation des mécanismes endogènes expérimentés dans le cadre du PAPFA et du PAFA-4R pour assurer un service minimum sur le terrain lorsque la menace est avérée. 		E	UGP Partenaires MARAH

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
<ul style="list-style-type: none"> Pour les travaux pouvant être exécutés par les populations locales, appliquer l'approche d'exécution par les communautés, en veillant au préalable à leur capacitation et la mise sur pied d'un système de contrôle de l'évolution des travaux pour en garantir la qualité. Ces derniers devront être suffisamment outillés (capacités, équipements, etc.) pour assurer ces responsabilités. Pour les autres travaux, s'appuyer sur partenaires ayant des tentacules et une apprise sociale au sein des communautés cibles 			
Stratégies et politiques sectorielles			
Alignement des politiques			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Choix alternatifs de mise en œuvre incompatibles avec les priorités nationales Nouvelles orientations incompatibles avec l'objectif de développement du projet RESI-2P 	S		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Alignement des objectifs et investissements du RESI 2P sur les priorités de la transition Initiation de revues périodiques inclusives et facilitation Ajustements stratégiques à la revue à mi-parcours 		M	MARAH UGP
Élaboration et mise en œuvre des politiques			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Faible opérationnalité du cadre institutionnel au niveau déconcentré pour le suivi de la préparation et de la mise en œuvre des orientations sectorielles 	M		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Partenariats institutionnels axés sur les enjeux de résilience au niveau déconcentré et au niveau décentralisé Collaboration étroite avec les directions techniques Appui aux revues périodiques et à la mise en jour des orientations stratégiques 		F	MARAH et directions déconcentrées Unité de gestion du projet Communes
Contexte environnemental et climatique			
Vulnérabilité aux conditions environnementales			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Perturbation de l'approvisionnement en intrants en raison d'une catastrophe liée au climat. 	S		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Agriculture de conservation et la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) et les activités de lutte intégrée contre les ravageurs contribueront à réduire la dépendance aux engrais synthétiques, aux herbicides et aux pesticides. Renforcement de la production communautaire de semences et les processus post-récolte (renforcement des capacités, système d'irrigation/banque de semences tout au long de l'année, etc.) afin de réduire la dépendance vis-à-vis du réseau externe de distribution de semences. Fourniture de prévisions saisonnières et à court terme dans des formats utilisables et accessibles par les agriculteurs. 		M	UGP
Vulnérabilité à l'impact des changements climatiques			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Déficit hydrique élevé avec des niveaux de pluviométrie largement inférieurs à la moyenne Des revenus plus élevés provenant des chaînes de valeur peuvent inciter à un plus grand défrichement des terres, affectant ainsi le microclimat local et aggravant les aléas climatiques. Défis liés à la gestion de l'eau (Évapotranspiration accrue des cultures; perte d'eau du sol; changements dans quantité et 	S		UGP MARAH

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
<p>moment des précipitations; ruissellement fluvial plus variable; recharge réduite des eaux souterraines; etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • La monoculture rend les agriculteurs vulnérables aux pertes environnementales et climatiques • Certaines infrastructures localisées (champs, systèmes d'irrigation, etc.) sont exposées aux inondations, aux incendies de forêt, aux vents violents, etc. • Les événements climatiques extrêmes (tels que les inondations, les vagues de chaleur, les tempêtes) peuvent endommager les installations de transformation. • La hausse des températures et de l'humidité peut augmenter ou diminuer les pertes et le gaspillage post-récolte, ainsi qu'avoir un impact sur la sécurité alimentaire • Des approvisionnements en eau en baisse et plus irréguliers ; Concurrence croissante avec d'autres utilisateurs domestiques ou industriels 			
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements de la maîtrise de l'eau et périmètres irrigués • Augmenter la capacité de stockage et de distribution de l'eau (récupération de l'eau, étangs communaux, recharge des nappes phréatiques) ; introduire des mesures d'efficacité de l'eau du côté de la demande ; soutenir la résolution des conflits pour différents utilisateurs de l'eau (par exemple, les groupes d'utilisateurs de l'eau) • Entreprendre une cartographie participative et une planification de l'utilisation des terres ; et entreprendre une surveillance du paysage basée sur la télédétection • Adopter des mesures de conservation et d'efficacité de l'eau telles que la collecte de l'eau, une infrastructure d'irrigation efficace, des barrages de contrôle, la gestion des inondations et le drainage. • Lorsque des sources d'eau souterraines sont utilisées pour l'irrigation, elles doivent être intégrées à des technologies d'utilisation efficaces ainsi qu'à des mesures de reconstitution de la nappe phréatique • L'eau d'irrigation provenant de sources de surface à proximité des sites miniers doit être pré-testée pour déterminer le niveau de contamination. • Si des marais doivent être aménagés pour le riz paddy, le projet doit également intégrer la gestion durable du mini-bassin versant associé • Promouvoir une intensification durable et des systèmes de culture diversifiés par la rotation des cultures, les cultures intercalaires, l'agroforesterie et les systèmes mixtes culture/élevage • Inclure des structures de gestion des risques physiques au niveau de l'exploitation (par exemple, des brise-vent, des digues anti-inondation, des pare-feu) ; moderniser ou déplacer des infrastructures sensibles, etc. • Utiliser des cartes d'exposition aux dangers et d'adéquation des cultures pour informer l'emplacement des installations de transformation ; moderniser les installations de traitement avec des dispositifs de protection ; Faciliter la mise en place d'un régime d'assurance des installations de transformation contre les événements climatiques extrêmes • Concevoir des matériaux d'emballage adaptés en parallèle avec des stratégies de gestion des déchets et de stockage ; Pour la contamination par l'aflatoxine du maïs et des arachides, intégrez Aflasafe dans une stratégie complète de gestion des produits avant et après récolte 		M	UGP MARAH
Champ du projet RESI-2P			
Pertinence du programme			

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Conservatisme des petits producteurs et résistance au changement pour adopter les pratiques résilientes face aux changements climatiques 	M		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Approche champs-écoles producteurs Suivi-accompagnement 		F	UGP Partenaires
Solidité technique			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Hostilité des groupes-cibles concernant l'approche résiliente de gestion des bassins versants Défaillance des entreprises de contrôle Utilisation de techniques culturelles traditionnelles non-adaptées au contexte de changement climatique et affectant le rendement, l'autosuffisance et les revenus des exploitations Coûts prohibitifs d'accès aux intrants Méconnaissance des enjeux du changement climatique sur la production agricole 	M		UGP Partenaires MARAH
Mesures d'atténuation: Approche inclusive de préparation et de mise en œuvre des plans directeurs Au cas où la présence d'entreprises défaillantes échappe à la maille de la passation des marchés, un redressement de la performance est envisageable par la présence d'un dispositif de contrôle et de supervision efficient. Ce dispositif doit être à la hauteur de la gestion du contrat de l'entreprise et le gérer plutôt que de laisser l'entreprise gérer son contrat. En général, la stricte application des clauses contractuelles contribue à réduire la faible performance des entreprises, par l'émission des signaux en temps favorable pour éviter d'atteindre des niveaux critiques d'évolution et des situations irréversibles. Ceci commence depuis le démarrage des travaux avec la vérification de la conformité des moyens humains, matériels et logistiques qui ont été déclarés par l'entreprise dans son offre. Une ressource (humaine ou matérielle) absente doit se faire substituer par une autre de même niveau de compétence et d'expérience. L'allotissement des travaux tiendra compte du volume des travaux et de la répartition géographique des sites. Aucune entreprise ne devra recevoir plus de deux lots à la fois, pour éviter la surcharge, la dispersion, le non-respect des engagements et délais, qui entraîneront la défaillance des entreprises Promotion de la production et utilisation de semences de variétés performantes et résilientes (certifiés et paysannes). Approche CEAP pour l'apprentissage et l'adoption des pratiques d'agriculture intelligentes, d'agroécologie et d'agroforesterie Déploiement d'animateurs/conseillers à l'exploitation au sein des Op et des villages/Communes		F	
Capacités institutionnelles d'exécution et durabilité			
Modalités d'exécution			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Capacités techniques et opérationnelles nationales déficitaires Déficit de synergie et de complémentarité sur le terrain Faible capacité en matière d'ingénierie sociale Stratégie de co-investissement du projet visant la contribution des MER et des membres des PC. Dans le cas où le co-investissement ne se matérialise pas, cela peut entraîner des retards dans la mise en œuvre du projet ou même arrêter le soutien du projet aux PC et MER Faible capacité des opérateurs (CREER, CEM, etc.) disponibles pour soutenir l'entrepreneuriat rural dans les provinces cibles peut menacer la capacité du projet à créer/soutenir des PC et OPB solides Faible disponibilité de staff compétents pour la PMU 	E		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Unité d'exécution aux compétences ciblées sur les fonctions techniques et d'ingénierie adaptées aux interventions du projet 		E	MARAH FIDA

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
<ul style="list-style-type: none"> Partenariats stratégiques avec les directions déconcentrées Assistances techniques internationales spécialisées Stratégie de renforcement de capacités à tous les niveaux de mise en œuvre du projet Synergie et complémentarité avec les autres intervenants du secteur Suivi des prestations en ingénierie sociale par le projet. L'ingénierie devra intervenir suffisamment tôt avant la réalisation des travaux, pour définir les bases d'une participation effective des bénéficiaires à la réalisation des travaux. Avant les travaux, il appuiera les bénéficiaires directs à se constituer en comités ad hoc, qui servira d'interface entre les entreprises et les populations dans la mobilisation, la sensibilisation et l'implication des populations dans le processus des travaux Veiller à ce que le projet mette en œuvre un mécanisme permettant d'évaluer à un stade précoce la conformité des OPB et des MER avec les exigences du projet en matière de contribution des bénéficiaires. Faciliter également l'accès des PC et des MER à des financements supplémentaires de la part des IMF Privilégier la mise en place d'un mécanisme pérenne de financement pour la formation et les services d'appui aux entreprises rurales. Renforcer les capacités des fournisseurs de formation e des services à lever des partenariats à travers leur projet d'établissement Veiller à ce que le personnel compétent des projets antérieurs soit maintenu dans le nouveau projet et b) identifier le personnel compétent avant les processus de recrutement et en veiller à ce qu'il postule aux postes. 			
Risques : <ul style="list-style-type: none"> Retard dans le démarrage des projets affectant la performance 	M		
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre anticipées du FIPS (mécanisme d'avance de fonds du FIDA) 		M	FIDA MARAH
Risque : Faible capacité de mise en œuvre des projets	M		
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> Appui et implication du FIDA dans le processus de recrutement du personnel du projet basé sur la compétence Contrats annuels de performance du personnel et partenaires de mise en œuvre renouvelés sous réserve d'évaluation satisfaisante 		F	
Dispositifs de suivi-évaluation			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Système de suivi-évaluation faible lacunaire 	M		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système informatisé de suivi-évaluation muni d'une base de données régulièrement renseignée Renforcer les capacités institutionnelles de suivi de la performance, de coordination, supervision, et gestion des résultats, etc. 		F	UGP FIDA
Passation des marchés			
Cadre légal et réglementaire			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Incompatibilité du cadre réglementaire national avec celui du FIDA Litige foncier 	M		MARAH
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Recours alternatifs aux directives du FIDA selon le cas Mise en place et formation des instances de gestion foncière locale au niveau des communes et des villages 		F	
Responsabilité et transparence			

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
Risque(s): • Non-respect des règles et procédures de passation de marchés	S		
Mesures d'atténuation: • Faire des formations régulières de l'Unité d'exécution du programme, des instances officielles établies et impliquées dans la passation des marchés ainsi que des partenaires de mise en œuvre • assurer un suivi rigoureux des principes et règles et des impératifs de non-objection du FIDA		M	UGP FIDA
Capacités en matière de passation des marchés publics			
Risque(s): • Faible capacité de maîtrise d'œuvre en passation de marchés	S		
Mesures d'atténuation: • Recrutement d'expertise spécialisée en passation de marchés		S	MARAH FIDA UGP
Processus de passation des marchés publics			
Risque(s): • Défaillance dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés	M		
Mesures d'atténuation: • Etablissement d'un Plan annuel de passation de marchés (pour l'Année N) à la fin de l'année N-1 avec un suivi mensuel et une mise-en-œuvre rigoureuse • Appui dans la mise à jour et suivi des plans de passation de marchés • Suivi rigoureux du processus selon les étapes définies dans le manuel de procédures		M	UGP FIDA
Gestion financière			
Organisation et dotation en personnel			
Risque(s): • Compétences déficitaires en gestion financière des projets	E		
Mesures d'atténuation: • Termes de référence : décrire clairement les tâches du personnel du programme s'assurer que des experts qualifiés en gestion financière sont recrutés et maintenus. • Etudier la possibilité de considérer le personnel des anciens projets FIDA ayant démontré une bonne performance pour les nouveaux projets FIDA. • Identifier les bons profils des candidats avant l'initiation du processus de recrutement et s'assurer qu'ils posent leurs candidatures pour les postes à pourvoir • Processus de recrutement et s'assurer qu'ils posent leurs candidatures pour les postes à pourvoir. • Formations périodiques du personnel en charge des finances par le Département des services de gestion financière (FMD) du FIDA. • Manuel des procédures de gestion précisant notamment les attributions du personnel • Cahiers des charges du personnel • Session d'information et d'appropriation du manuel par l'ensemble du Personnel du projet		S	MARAH UGP FIDA
Processus budgétaire			
Risque(s): • Retard dans la mise en œuvre du calendrier budgétaire. • Présentation de PTBA peu réaliste. • Exécution de dépenses non autorisées	M		
Mesures d'atténuation: • S'assurer que le PTBA N+1 non objecté au plus tard le 31 décembre N		F	UGP FIDA

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
<ul style="list-style-type: none"> Conduire des processus budgétaires participatifs et basés sur les capacités réelles du projet. Mettre en place un système de contrôle budgétaire adéquat 			
Flux de fonds et dispositions en matière de décaissement			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Fonds de contrepartie au financement des plans d'affaires ne sont pas totalement mobilisés ou sont décaissés en retard. Trésorerie insuffisante pour les besoins du projet. Importance du niveau des avances non justifiées au niveau des partenaires d'exécution. Non prise en compte des contributions des bénéficiaires en nature 	M		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Inscrire pro activement le cofinancement du gouvernement dans les lois de finance et adopter comme bonne pratique le décaissement des FCP pour préparer le démarrage des projets. Mettre en place un système de surveillance des différents types de cofinancement pour assurer la disponibilité continue des fonds. Etablir un plan de trésorerie trimestriel sur le compte désigné actualisé régulièrement. Formation des partenaires d'exécution sur les procédures de décaissement/justifications des subventions accordées par le programme. Décaissement des fonds des conventions de partenariat sur la base d'un plan d'activités trimestriel à renouveler à hauteur du montant justifié par le partenaire. Mise en place d'un guide de justification des avances. Mise en place d'une commission d'évaluation des contributions en nature composé du bénéficiaire, du représentant du projet RESI-2P et du représentant de l'institution financière partenaire 		M	MARAH UGP
Contrôles internes			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Non-respect des dispositions du manuel des procédures de gestion. Cumul de tâches incompatibles Faibles capacités des partenaires d'exécution. Restrictions dans les interventions de l'auditeur interne 	E		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Respect des procédures du manuel de gestion sur l'exécution des dépenses du programme. Respect des règles de séparation des tâches incompatibles. Evaluation des dispositifs fiduciaires des partenaires d'exécution avant contractualisation. Extension du contrôle de l'auditeur interne à l'ensemble des activités du programme. Visite périodique des UCRs et contrôles inopinés 		S	MARAH UGP
Comptabilité et rapports financiers			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Retard dans la mise en place du système de comptabilité. Capacité insuffisante dans l'utilisation du logiciel comptable. Plan comptable non adapté au contexte du programme 	M		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Acquisition du logiciel de gestion financière le plus rapidement possible et former les utilisateurs à son utilisation. Assistance d'une année prévue dans le contrat d'acquisition du logiciel Plan comptable conforme au SYSCOHADA révisé mais adapté aux spécificités au projet RESI-2P 		F	UGP
Audit externe			
Risque(s):	S		

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
<ul style="list-style-type: none"> Inadéquation du mandat de l'auditeur externe. Retard dans la soumission des rapports d'audit externe 			
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Soumettre les termes de référence de l'auditeur externe à la validation du FIDA. Procéder au recrutement de l'auditeur interne le plus rapidement possible 		M	UGP
Impact environnemental, social et climatique			
Conservation de la biodiversité			
Risque(s): Pressions anthropiques sur les aires protégées et la biodiversité	M		
Mesures d'atténuation: Etude de faisabilité multidimensionnelle avant l'installation des activités Exploitation de sites dédiés et propices Respect de normes		F	UGP
Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution			
Risque(s): Pollution de l'environnement	S		
Mesures d'atténuation: Sensibilisation des agriculteurs par la formation Surveillance régulière des bassins Évaluations d'impact environnemental et social pour les initiatives entrepreneuriales Système de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)		M	UGP MARAH
Patrimoine culturel			
Risque(s): Conflits potentiels sur les sites propices abritant des installations relevant du patrimoine culturel	M		MARAH Partenaires
Mesures d'atténuation: Approche de ciblage inclusif et participatif Non-exploitation de sites protégés		F	
Santé et sécurité de la population locale			
Risque(s): Non-respect des mesures d'hygiène et d'assainissement sur les lieux de production	S		
Mesures d'atténuation: Aménagement respectueux des normes d'hygiène et d'assainissement dans les unités de transformation Suivi du respect des normes		F	MARAH et structures techniques déconcentrées UGP
Emploi et conditions de travail			
Risque(s): Non-respect de la législation en matière d'emploi Précarité et sous-emplois	M		
Mesures d'atténuation: Ciblage des personnes en âge de travailler Promotion de modèles économiques rentables et viables pour les entreprises et les partenariats productifs Promotion d'opportunités d'emplois décents		F	UGP
Réinstallation physique et économique des populations			
Risque(s): Sans objet			
Mesures d'atténuation: Sans objet			
Émissions de gaz à effet de serre			
Risque(s): Atteinte du seuil d'alerte en matière d'émission de gaz à effet de serre	M		
Mesures d'atténuation: Promotion de technologies et de techniques à basse consommation d'énergie et d'émission de gaz		F	UGP

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques			
Risque(s): Vulnérabilité des petits producteurs aux risques climatiques et environnementaux en raison de connaissances limitées	S		
Mesures d'atténuation: Développement de systèmes d'alerte précoce. Éducation et formation environnementales intégrées des producteurs dans les interventions de formation		F	UGP
Parties prenantes			
Participation et coordination des parties prenantes			
Risque(s): Faible participation des petits producteurs, des femmes et des jeunes dans les instances de planification et de décision	M		
Mesures d'atténuation: Mise en place de comités inclusifs pour la gouvernance des bassins versants aménagés Mise en place et appui à l'animation des plateformes multi acteurs Soutien au dialogue politique inclusif		F	MARAH UGP
Plaintes des parties prenantes			
Risque(s): Absence de voie de recours	S		
Mesures d'atténuation: Appui aux initiatives de veille et d'engagement citoyens Mise en place d'un système d'expression et de gestion des plaintes		F	UGP

Plan d'activités de démarrage

Rubriques	Montant en FCFA	Montant en USD
Manuels et documents de stratégie	47 500 000	76 940
Procédures administratives, comptables et financière	15 000 000	24 297
Procédures de passation de marchés	4 000 000	6 479
Manuel d'exécution technique (finalisation)	3 500 000	5 669
Stratégie de ciblage	15 000 000	24 297
Stratégie genre	5 000 000	8 099
Stratégie de communication	5 000 000	8 099
Etude de base clés	190 000 000	307 757
Situation de référence	40 000 000	64 791
Caractérisation des bassins	50 000 000	80 989
Etudes APS-APD aménagements et pistes	100 000 000	161 977
Acquisition du logiciel de suivi et évaluation		
Unité de coordination	165 000 000	267 252
Location siège et mobilier	115 000 000	186 263
Recrutement du personnel clé	5 000 000	8 099
Parc informatique et bureautique	40 000 000	64 791
Acquisition et paramétrage d'un logiciel de gestion et formation du personnel		
Location de voitures	5 000 000	8 099
Total	402 500 000	651 949